

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 2 octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24 et 25 septembre 2012

2012 DPVI 47 Subvention à trois associations au titre de l'intégration.

Mme Claudine BOUYGUES, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2012 par lequel M. Le Maire de Paris propose une subvention à trois associations, au titre de l'intégration ;

Sur le rapport présenté par Mme Claudine Bouygues, au nom de la 6e Commission ;

Délibère :

Article 1 : M. le Maire est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Droit et Immigration Europe-Maghreb (11e).

Article 2 : Une subvention de 12.000 € est attribuée à l'association Droit et Immigration Europe-Maghreb pour l'aide à l'accès au droit et à la citoyenneté des populations issues de l'immigration (X05580/11089/2012-02589).

Article 3 : M. le Maire est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Franco Chinoise Pierre Ducerf (3e).

Article 4 : Une subvention de 19.000 € est attribuée à l'association Franco Chinoise Pierre Ducerf pour la permanence accueil, la permanence formation-emploi et les ateliers de français (X00514/523/2012-02890).

Article 5 : M. le Maire est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec le Collectif des Accidentés du Travail, handicapés et Retraités pour l'Egalité des Droits (11e).

Article 6 : Une subvention de 22.000 € est attribuée au Collectif des Accidentés du Travail, handicapés et Retraités pour l'Egalité des Droits pour son fonctionnement (D09371/19944/2012-02792).

Article 7 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, ligne 15003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2012.